Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026

D2026-129

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Avenant à la convention de prestation de formation d'entrainement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention :

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 26-3-1 du conseil municipal du 1er avril 2026 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services ;
- à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision D2024-33, en date du 27 février 2024, portant signature de la convention de prestation de formation aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention,

Considérant qu'il existe un besoin supplémentaire de formation d'entrainement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de la police municipale pour l'année 2026,

Vu le projet d'avenant au contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec Monsieur Jean-François ARTHOT, domicilié 22 rue de la Côte 27 530 EZY SUR EURE, un avenant au contrat pour permettre de proposer des heures supplémentaires de formation aux agents de la police municipale pour l'entrainement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour un montant total de 480 € net de TVA.

De préciser que les sessions de formation se dérouleront avant la fin de l'année 2026.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261104-D2026-129-AR
Date de réception préfecture : 12/11/2026

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 04/11/2026

Le Maire

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Anne-Laure de BROSSES

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261104-D2026-129-AR
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Hôtel de ville 13 bis, quai Maurice Berteaux 78230 Le Pecq
Tél. : 01 30 61 21 21